



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉE PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉE PAR : Eric Pelletier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 2.4	PAGE NO. / N° DE PAGE :
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : NOUVEAU	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Il est interdit aux membres de HNB de consommer l'alcool ni le cannabis aux matchs et tournois de hockey mineur sanctionnés de HNB.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Les membres de HNB ne devraient pas consommer lors des événements sanctionnés de HNB	

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Mark Cloutier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 3.3 a	PAGE NO. / N° DE PAGE :
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : NOUVEAU	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Les associations, clubs et ligues doivent remettre un bilan financier à leur directeur de district à la fin de chaque saison, au plus tard 7 jours avant la réunion annuelle générale de HNB.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Pour éviter que les associations et ligues soient victimes de fraude	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉE PAR : Denis Sheehan	SECONDED BY / APPUYÉE PAR : Gerald Bannister
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 3.4 b	PAGE NO. / N° DE PAGE : 5
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Les équipes de développement doivent déposer leur demande d'adhésion auprès du président de la CHÉ dans leur zone avant de disputer un premier match de ligue. Ces demandes d'adhésion doivent inclure les formules d'adhésion des joueurs et du personnel autorisé au banc et être accompagnée du paiement des droits d'adhésion et des primes d'assurance. Les équipes de développement doivent également soumettre au coordinateur des services aux membres de HNB leur alignement de match hors concours avant de disputer un premier match hors concours ou de participer à un jamboree.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Supprimer	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Le hockey Élite a son propre manuel d'opérations. Les équipes de hockey mineur ne soumettent pas leur alignements d'exhibition à HNB	

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉE PAR : Chris Green	SECONDED BY / APPUYÉE PAR : Luc Martin
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 4.0 d	PAGE NO. / N° DE PAGE : 6
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Tous les bénévoles, membres du personnel de banc et membres du personnel sur glace âgés de 16 ans ou plus inscrits auprès de Hockey Nouveau-Brunswick doivent suivre la formation Dis-le ou Respect et sport. Tous les bénévoles, membres du personnel au banc et assistants sur glace âgés de 18 ans et plus doivent subir une vérification du casier judiciaire et une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. Si les rapports de vérification ne sont toujours pas soumis à la date requise, ces personnes seront considérées comme étant inadmissibles à figurer à l'alignement de l'équipe et ne pourront participer, à n'importe quel titre, aux activités de l'équipe avant d'avoir soumis une copie des documents exigés.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Tous les bénévoles, membres du personnel de banc et membres du personnel sur glace âgés 16 ans ou plus inscrits auprès de Hockey Nouveau-Brunswick doivent suivre la formation Dis-le ou Respect et sport pour leaders d'activité . Tous les bénévoles, membres du personnel au banc et assistants sur glace âgés 18 ans et plus doivent subir une vérification du casier judiciaire et une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. Si les rapports de vérification ne sont toujours pas soumis à la date requise, ces personnes seront considérées comme étant inadmissibles à figurer à l'alignement de l'équipe et ne pourront participer, à n'importe quel titre, aux activités de l'équipe avant d'avoir soumis une copie des documents exigés.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Pour donner clarification pour le respect et sport pour Leader et celui pour les parents	

Council Conseil	Withdrawn Retirée	Tabled Déposée	Carried Adoptée	Carried As Amended Adoptée (avec changements)	Defeated Défaite
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Chris Green	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Luc Martin
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 4.0 h	PAGE NO. / N° DE PAGE : 6
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Tous les adultes qui supervisent un programme de hockey communautaire doivent obtenir la certification Dis-le ou Respect et sport et subir une vérification du casier judiciaire et une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. 6	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Tous les adultes qui supervisent un programme de hockey communautaire doivent obtenir la certification Dis-le ou Respect et sport pour leaders d'activité et subir une vérification du casier judiciaire et une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. 6	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Pour donner clarification pour le respect et sport pour Leader et celui pour les parents	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Bryan Cornish	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Luc Foulem
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 4.0 i	PAGE NO. / N° DE PAGE : 6
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Un parent ou tuteur par famille d'un nouveau joueur, peu importe l'âge du joueur lorsqu'il s'inscrit à un programme de HNB, à l'exclusion du programme de hockey communautaire, doit obtenir la certification Respect et sport pour parent, ou faire preuve de l'obtention de cette certification, au plus tard le 15 décembre de la saison en cours. Si le parent ou tuteur n'a pas obtenu sa certification au plus tard le 15 décembre, son enfant ne pourra participer aux matchs ou séances d'entraînement avant l'obtention de ladite certification.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Un parent ou tuteur par famille et bénévole de HNB (à quelque titre que ce soit) d'un nouveau joueur, peu importe l'âge du joueur lorsqu'il s'inscrit à un programme de HNB, à l'exclusion du programme de hockey communautaire, doit obtenir la certification Respect et sport pour parent, ou faire preuve de l'obtention de cette certification, avant que le joueur soit ajouté sur une composition d'équipe. Si le parent, tuteur ou bénévole de HNB n'a pas obtenu sa certification au plus tard le 15 décembre, son enfant ne pourra participer aux matchs ou séances d'entraînement avant l'obtention de ladite certification.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Le joueur peut être inscrit au hockey, mais ne sera pas ajouté sur le roster : ceci assurera la certification du parent, évitera le besoin de libération des joueurs non certifiés le 15 décembre.	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Mark Cloutier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 4.0 (i) i	PAGE NO. / N° DE PAGE : 6
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Un parent ou tuteur par famille d'un nouveau joueur, peu importe l'âge du joueur lorsqu'il s'inscrit à un programme de HNB, à l'exclusion des programme de hockey communautaire, doit obtenir la certification Respect et sport pour parent, ou faire preuve de l'obtention de cette certification, au plus tard le 15 décembre de la saison en cours. Si le parent ou tuteur n'a pas obtenu sa certification au plus tard le 15 décembre, son enfant ne pourra participer aux matchs ou séances d'entraînement avant l'obtention de ladite certification.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Un parent ou tuteur par famille d'un joueur né après 2005, à l'exclusion du programme de hockey communautaire, doit compléter avec succès la certification Respect et sport pour parent, ou faire preuve de l'obtention de cette certification, au plus tard le 1^{er} décembre de la saison en cours. Si le parent ou tuteur n'a pas obtenu sa certification au plus tard le 1^{er} décembre, son enfant ne pourra participer aux matchs ou séances d'entraînement avant l'obtention de ladite certification. L'association / le club communautaire du joueur non certifié sera responsable d'informer la famille de l'inéligibilité du joueur à participer aux séances entraînements et aux matchs sans preuve de certification. Le nom de ce joueur inéligible sera libéré de la liste d'équipe dans le RHC jusqu'à ce que la preuve de certification apparaisse sur le profil du joueur dans le RHC.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Il y a trop de parents qui ne respectent pas les mandats de certification de Hockey Canada.	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Mark Cloutier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 4.0 (i) ii	PAGE NO. / N° DE PAGE :
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : NOUVEAU	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Après la date limite du 1er décembre, un entraîneur-chef qui permet la participation aux matchs et séances d'entraînement d'un joueur non certifié dans respect et sport pour parent, sera considéré comme ayant utilisé un joueur non admissible.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Pour s'assurer que les associations respectent les exigences de certification pour parents imposées par Hockey Canada.	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Mark Cloutier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 5.1	PAGE NO. / N° DE PAGE :
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : En cas de violation ou de non-respect de la constitution de Hockey Canada, de HNB ou du CHMNB ou des procédures opérationnelles des ligues. Les associations, les clubs ou les équipes, selon le cas, seront contraints de jouer dans les limites géographiques de leurs districts respectifs. En outre, ils seront privés de leur droit de participer aux championnats provinciaux approuvés par le CHMNB.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : En cas de violation ou de non-respect de la constitution de Hockey Canada, de HNB ou du CHMNB ou des procédures opérationnelles des ligues. Les associations, les clubs ou les équipes, selon le cas, seront contraints de jouer dans les limites géographiques de leurs districts respectifs. En outre, ils seront privés de leur droit de participer aux tournois de zone et les championnats provinciaux approuvés par le CHMNB.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Consistance des règlements	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Gerald Bannister
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 8.0	PAGE NO. / N° DE PAGE : 10
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Hockey Canada a adopté un programme de sanction d'événements spéciaux en ligne. Une fois que la demande pour l'obtention d'un certificat d'assurance a été soumise, la SECTION devra l'approuver, puis BFL émettra le certificat d'assurance. Une fois accordé, le certificat sera envoyé à la SECTION, qui l'enverra au CLUB, à l'ASSOCIATION ou à l'ÉQUIPE. Le processus peut prendre jusqu'à 5 jours ouvrables. https://sportscert.bficanada.ca/?BRANCH=HNB	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : a) Hockey Canada a adopté un programme de sanction d'événements spéciaux en ligne. L'équipe doit soumettre leur demande de certificat d'assurance en ligne via le lien ci-dessous. La branche révisera toute demande éligible. Ensuite, BFL émettra le certificat d'assurance pour toute demande éligible. Une fois accordé, le certificat sera envoyé à la SECTION, qui l'enverra au CLUB, à l'ASSOCIATION ou à l'ÉQUIPE. Le processus peut prendre jusqu'à 5 jours ouvrables. https://sportscert.bficanada.ca/?BRANCH=HNB b) Conforme aux politiques de Hockey Canada; seules les demandes éligibles reliées aux activités de hockey seront approuvées, incluant l'entraînement hors-glace.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Processus et règlements de Hockey Canada	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Mark Cloutier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 14.5 a) & b)	PAGE NO. / N° DE PAGE : 15
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Toute équipe qui ne remplit pas ses engagements ou qui omet de se présenter à un match prévu au calendrier de la ligue dont elle fait partie se verra refuser le droit de participer aux championnats provinciaux.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : a) Toute équipe qui ne remplit pas ses engagements ou qui omet de se présenter à un match prévu au calendrier de la ligue dans laquelle elle est membre se verra refuser le droit de participer aux tournois de zone et aux championnats provinciaux. b) Toute équipe dont l'association a l'intention de présenter une demande d'organisation d'un tournoi de zone ou d'un championnat provincial doit soumettre une copie de son classement de ligue à son directeur de district et président d'association respectif au plus tard le 31 janvier de la saison courante.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Some teams that participate in zone and provincial tournaments do not complete their league requirements.	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Chris Green	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Gerald Bannister
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 15.11 h	PAGE NO. / N° DE PAGE :
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : NOUVEAU	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Les jeux modifiés seront configurés comme suit: Matches M7: Surface de jeu - Transversale • L'étendue maximale de la surface de la glace est de 100 pieds par 60 pieds (100x60). • Les matchs M7 seront disputés sur la glace transversale pendant toute la saison. Matches M9: Surface de jeu - Demi-glace • L'étendue maximale de la surface de la glace est de 100 pieds sur 85 pieds. Un filet doit être placé sur la ligne de but et l'autre filet placé à l'intérieur de la ligne rouge à la même extrémité.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Donner une directive claire comment placer l'équipement	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Mark Cloutier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 17.1	PAGE NO. / N° DE PAGE :
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Tous les formulaires d'enregistrements des équipes doivent être inscrits dans le RHC avant de disputer leur premier match de ligue. Tous les joueurs du programme d'initiation doivent figurer sur le formulaire d'enregistrement des équipes du RHC ou sur une liste d'équipe du RHC. Tous les joueurs qui figurent à l'alignement doivent être inscrits au RHC et approuvés au plus tard le 15 décembre de la saison courante.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Tous les formulaires d'enregistrements des équipes doivent être inscrit dans le RHC avant de disputer leur premier match de ligue. Tous les joueurs du programme M7 doivent figurer sur le formulaire d'enregistrement des équipes du RHC ou sur une liste d'équipe du RHC. Tous les joueurs qui figurent à l'alignement doivent être inscrits au RHC au plus tard le 15 décembre de la saison courante.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Consistance entre 17.1 et 22.2 (enlever le mot « approuvé »)	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Jason Lyons	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Luc Martin
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 17.2 d	PAGE NO. / N° DE PAGE : 21
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : NOUVEAU	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : d) Les joueuses double inscrites ne sont pas permise d'affilier sous la section 19.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Conforme à la politique de Hockey Canada vis-à-vis le ratio d'entraînement / match suggéré par Hockey Canada	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Chris Green	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Gerald Bannister
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 17.3 e)	PAGE NO. / N° DE PAGE : 19
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Les équipes enregistrées doivent respecter les critères ci-après en ce qui concerne le choix des joueurs surclassés dans toute division de hockey mineur : e. Le joueur doit se classer dans le tiers supérieur des joueurs qui occupent le même poste dans l'équipe de niveau supérieur (niveau d'habileté).	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Les équipes enregistrées doivent respecter les critères ci-après en ce qui concerne le choix des joueurs surclassés dans toute division de hockey mineur : e. Le joueur doit se classer dans le tiers supérieur des joueurs qui occupent le même poste dans l'équipe de niveau supérieur (niveau d'habileté). Au niveau M11 seulement, le joueur doit se classer dans le tiers supérieur de tous les joueurs sur l'équipe du niveau supérieur.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Conforme à la politique de Hockey Canada; procédures d'essai – au niveau M11, les joueurs ne devraient pas s'essayer pour une position spécifique.	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Craig Young	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Mark Cloutier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 17.4	PAGE NO. / N° DE PAGE : 22
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Les joueurs doivent être inscrits à l'alignement d'une équipe dans la division appropriée pour leur âge, sauf si le directeur de district autorise un joueur d'une division donnée à passer à la division inférieure au niveau 'C' et féminin A uniquement. Le directeur de district doit s'appuyer sur les critères ci-après pour prendre une telle décision : 6.2.18 a. gestion du risque et de la sécurité; 6.13.04 b. raisons médicales; 6.13.04 c. compassion. 6.13.04 Le niveau d'habiletés du joueur doit faire l'objet d'une évaluation et correspondre à celui de la deuxième moitié des joueurs de l'équipe de la division inférieure à l'alignement de laquelle il doit être inscrit. 6.2.12 Lorsque l'inscription à l'alignement d'un joueur surclassé est approuvée, celui-ci est autorisé à participer aux séries éliminatoires provinciales.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : a) Les joueurs doivent être inscrits à l'alignement d'une équipe dans la division appropriée pour leur âge, sauf si le directeur de district autorise un joueur masculin d'une division donnée à passer à la division inférieure au niveau 'C'. Le directeur de district doit s'appuyer sur les critères ci-après pour prendre une telle décision: a. gestion du risque et de la sécurité; b. raisons médicales; c. compassion. Le niveau d'habiletés du joueur doit faire l'objet d'une évaluation et correspondre à celui de la deuxième moitié des joueurs de l'équipe de la division inférieure à l'alignement de laquelle il doit être inscrit. Lorsque l'inscription à l'alignement d'un joueur surclassé est approuvée, celui-ci est autorisé à participer aux séries éliminatoires provinciales. b) À la discrétion du directeur de district; Les joueuses pourront jouer une division inférieure niveau compétitif mixte, le niveau « C » mixte ou le niveau féminin A. Chaque demande est examinée au cas par cas et le directeur de district doit utiliser les critères suivants pour déterminer ce mouvement: a. Gestion des risques et de la sécurité. b. Médical. c. Compassion d. Développement de la joueuse. Les joueuses doivent être dans le top 50% des joueurs de l'équipe compétitive au niveau inférieur. Une fois que la joueuse excédentaire est approuvée sur la liste, elle est autorisée à participer aux éliminatoires provinciales et à tous les événements sanctionnés par HNB. La participation à des tournois à l'extérieur du Nouveau-Brunswick serait à la discrétion du comité organisateur du tournoi.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Il y a eu des cas où une joueuse aurait profité d'une année de hockey compétitif dans une division inférieure, mais en raison des règlements courants, elle a dû jouer au niveau C de sa catégorie, et ceci pourrait nuire à son développement. Cette possibilité ne serait pas disponible pour toutes les joueuses jouant à un niveau inférieur, seulement celles qui sont intéressées à jouer au niveau compétitif. Ces cas seront la responsabilité du directeur de district d'approuver et de surveiller.	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Bryan Cornish	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Eric Pelletier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 19	PAGE NO. / N° DE PAGE :
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Les privilèges en matière d'affiliation s'appliquent à la division atome et aux divisions supérieures.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : a) Les privilèges en matière d'affiliation s'appliquent à la division M11 et aux divisions supérieures. b) À la discrétion et avec l'approbation du directeur de district: dans les petites associations/clubs communautaires, où les inscriptions de joueurs sont faibles au niveau M11; Les joueurs M9 peuvent s'affilier au niveau M11 "C" si leur équipe est composée de neuf joueurs ou moins.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Afin d'éviter le forfait de matchs en raison de manque de joueurs, maladie ou blessures.	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Mark Cloutier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 19.4 e	PAGE NO. / N° DE PAGE : 25
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Les joueurs peuvent s'affilier dans une division ou une catégorie supérieure (p. ex. de B à A ou de A à AA), à la condition que les équipes en cause ne partagent pas le même calendrier de ligue	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Les joueurs peuvent s'affilier dans une division ou une catégorie supérieure (p. ex. de C à B ou A, de B à A ou de A à AA), à la condition que les équipes en cause ne partagent pas le même calendrier de ligue	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Petites associations/clubs ont peut-être seulement une équipe par division	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Mark Cloutier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 19.4 f	PAGE NO. / N° DE PAGE :
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Les joueurs inscrits à l'alignement d'une équipe de niveau C ne peuvent s'affilier qu'à des équipes de niveau compétition qui font partie de leur club communautaire. Si un club communautaire n'a pas d'équipe de compétition dans cette division, les joueurs peuvent s'affilier à une équipe de compétition d'un club communautaire voisin.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Les joueurs inscrits à l'alignement d'une équipe de niveau C ne peuvent s'affilier qu'à des équipes de niveau compétition qui font partie de leur club communautaire. Si un club communautaire n'a pas d'équipe de compétition dans cette division, les joueurs peuvent s'affilier à une équipe de compétition d'un club communautaire voisin. Au cas par cas et à la discrétion du directeur de district de la région; un joueur de niveau C dont l'association n'a pas d'équipe compétitive dans une catégorie supérieure au sein de son association, peut accorder la permission au joueur compétitif de s'affilier à une équipe «C» dans une division supérieure. Une telle affiliation doit avoir l'approbation écrite finale du président du hockey mineur de HNB et déposée avec le directeur exécutif de HNB.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Permettre plus de possibilités de développement pour les joueurs des petites associations, où les équipes compétitives n'existent pas	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Mark Cloutier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 21.0 b	PAGE NO. / N° DE PAGE : 28
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Des autorisations de voyage sont exigés pour les équipes de niveau novice et initiation qui se rendent à l'extérieur de leur district. Les équipes doivent s'informer auprès de leur directeur de district local des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement à leur district. Toutes les équipes atome à midget qui voyagent à un tournoi sanctionné par HNB doivent se procurer une autorisation de voyage en faisant la demande auprès de leur association ou président de ligue, directeur du district, ou la personne désignée.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Des autorisations de voyage sont exigés pour les équipes de niveaux M7 et M9 qui se rendent à l'extérieur de leur district. Les équipes M7 et M9 n'ont pas le droit de voyager hors province. Les équipes doivent s'informer auprès de leur directeur de district local des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement à leur district. Toutes les équipes M11 à M18 qui voyagent à un tournoi sanctionné par HNB doivent se procurer une autorisation de voyage électronique en faisant la demande auprès de leur association ou président de ligue, directeur du district, ou la personne désignée.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Certaines provinces ne suivent pas les mêmes règlements de jamborees et sont hôtes de tournois.	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :



NOTICE OF AMENDMENT AVIS DE MODIFICATION

NBMHC OPERATIONS MANUAL / MANUEL DES OPÉRATIONS DU CHMNB

MOVED BY / PROPOSÉ PAR : Luc Martin	SECONDED BY / APPUYÉ PAR : Eric Pelletier
SECTION NO. / N° D'ARTICLE : 27.2	PAGE NO. / N° DE PAGE : 32
CURRENT WORDING / LIBELLÉ ACTUEL : Il est interdit à toute équipe de disputer des matchs le premier samedi et dimanche du mois de novembre, pour la fin de semaine de développement. La seule exception à ce règlement est pour les équipes de AAA.	
PROPOSED WORDING / LIBELLÉ PROPOSÉ : Il est interdit à toute équipe de disputer des matchs le premier dimanche du mois de novembre, pour la fin de semaine de développement. La seule exception à ce règlement est pour les équipes de AAA.	
RATIONALE FOR CHANGE / RAISONS DU CHANGEMENT : Enlever la restriction le dimanche, car de nombreuses associations n'ont qu'une seule journée désignée pour le week-end du développement.	

Council Conseil	Withdrawn Retiré	Tabled Déposé	Carried Adopté	Carried As Amended Adopté (avec changements)	Defeated Défait
NBMHC / CHMNB					
HNB Board of Directors / Conseil d'administration de HNB					

REC'D BY / REÇU PAR :

DATE :